



M. Alain Juppé  
Ministre des Affaires étrangères et  
européennes  
37 quai d'Orsay  
75 007 Paris

Paris, le 23 mars 2012

**Hélène Conway-Mouret**

*Sénatrice*

*représentant les Français  
établis hors de France*

Monsieur le Ministre,

En ma qualité de Sénatrice représentant les Français établis hors de France et de Présidente du groupe d'amitié France-Canada, je suis très préoccupée par l'organisation des élections législatives à Montréal. J'ai posé une question d'actualité lors de la 16<sup>ème</sup> session de l'Assemblée des Français de l'Etranger. Je vous joins le texte de la question ainsi que la réponse qui m'a été apportée.

*Secrétaire de la Commission  
des Affaires étrangères,  
de la Défense  
et des Forces armées*

Mon interrogation demeure entière sur le point suivant : la liste des bureaux de vote est établie en fonction de la liste électorale consulaire (LEC) valable pour l'année. Les bureaux de vote sont ainsi fixés pour toutes les élections se déroulant au cours de cette même année. Il ne semble par conséquent pas envisageable qu'un lieu de vote puisse être désigné aux électeurs pour les élections présidentielles des 22 avril et 6 mai 2012 mais non pour les élections législatives des 3 et 17 juin 2012.

*Membre de la Délégation*

*aux droits des femmes  
et à l'égalité des chances*

Il me serait agréable que vous portiez à ma connaissance les éléments qui pourraient infirmer mon propos.

Dans l'attente de votre réponse je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

*entre les femmes et les hommes*

**Hélène Conway-Mouret**

**Copie : M. François Saint-Paul, Directeur de la DFAE**